

---

Sous-direction A

## **Fusion de l'école nationale des douanes de Rouen (ENDR) et de l'école nationale des brigades des douanes de La Rochelle (ENBD)**

Le ministre a donné son accord de principe au projet de regroupement des écoles de Rouen et de La Rochelle sur le site de La Rochelle. Au delà du caractère symbolique de ce regroupement, ce projet a pour finalité de repenser en profondeur les modalités d'enseignement autour d'un projet pédagogique innovant. Il s'appuiera sur un schéma immobilier cohérent.

### **I. Le projet pédagogique**

#### **1. L'élaboration d'un projet pédagogique commun permet de mutualiser des formations initiales aujourd'hui davantage axées sur les branches que sur les métiers.**

##### *1.1. Le constat : des formations distinctes*

Les enseignements dispensés à l'Ecole nationale des douanes de Rouen (ENDR) et à l'Ecole nationale des brigades des douanes de La Rochelle (ENBD) divergent aux plans des contenus comme des méthodes pédagogiques employées et des volumes horaires.

110 heures supplémentaires, dévolues intégralement à l'apprentissage des techniques de la surveillance (le tir, la sécurité ainsi que le sport), sont en effet dispensées à l'ENBD. En outre le caractère pratique de l'enseignement prédomine à La Rochelle, à l'inverse de la formation plus magistrale délivrée à Rouen.

De ce fait, l'organisation de la scolarité apparaît plus diversifiée, (alternance de phases théoriques et de séquences plus concrètes, plus physiques), à La Rochelle alors que le rythme imposé à l'ENDR est ressenti comme plus dense et plus intensif pour les stagiaires.

Les deux écoles se distinguent enfin par la nature des savoirs enseignés. Au-delà d'un tronc commun de trois semaines permettant d'appréhender les bases de l'organisation et des missions de la douane, chacune consacre l'essentiel du temps de formation à la mission prioritaire de la branche qu'elle représente : la fiscalité et la régulation du commerce international à l'ENDR, la lutte contre les fraudes pour l'ENBD.

##### *1.2. L'objectif : une formation commune, orientée sur les métiers*

La création d'une école unique permettra, dès le stade de la formation initiale, de renforcer la connaissance mutuelle des deux branches, d'enraciner les pratiques de travail en commun ainsi que le recours par chaque branche à l'expertise et aux moyens de l'autre. Plus largement, cette fusion posera les bases d'une culture douanière nouvelle où s'imbriqueront en meilleure symbiose, les composantes essentielles de chacune des deux branches d'activité.

Hors les spécialisations propres à chaque branche (telles la comptabilité ou le tir), les cours devront donc brasser les agents des opérations commerciales (OPCO) et de la surveillance (SU) le plus souvent possible. La redéfinition des contenus des formations initiales permettra de les adapter à ce public mixte.

Le renouvellement des méthodes pédagogiques pourra aussi résulter de la structuration d'une partie des cours selon une approche vectorielle (le mode/le moyen de transport) ou tarifaire (la nature de la marchandise), en lieu et place de la traditionnelle segmentation par réglementation (le dédouanement, les contributions indirectes, etc.) ou par séquence chronologique (la prise en charge, le recouvrement, etc). Cette orientation, en adéquation avec les métiers exercés en douane, se révélera propice à une approche transversale, sans distinction de branche.

Par ailleurs, afin de contribuer au renforcement du caractère opérationnel de la formation, il est proposé de créer une plate-forme technique qui permettra aux stagiaires, dans des décors reconstitués (filtre aéroportuaire, quai de déchargement, appartement privé, etc), de s'exercer aux principales actions qu'ils seront amenés à opérer dans le cadre de leurs fonctions.

Enfin, un accès plus large dans l'ensemble des espaces de formation aux téléservices informatiques sera recherché de façon à préparer le mieux possible les stagiaires aux méthodes de travail intégrant cette composante technologique.

## **2. La mutualisation des formations initiales permet également de faire évoluer les modes de fonctionnement.**

Les établissements se caractérisent actuellement par des modalités de fonctionnement différentes.

L'ENDR se singularise ainsi par la grande polyvalence des formateurs, qui enseignent ou assurent des travaux dirigés (TD) dans plusieurs disciplines, et interviennent de surcroît indifféremment en formations initiale (FI) et continue (FC). C'est pourquoi cette entité n'a recours à des intervenants extérieurs que dans de faibles proportions, essentiellement sur de l'expertise en FC.

A contrario, l'ENBD pratique pour sa part un encadrement à la fois différencié et renforcé des stagiaires, répartis en "brigades" calquant la taille des unités de terrain : elle réserve les cours magistraux aux enseignants relevant de la catégorie A ; tandis qu'un binôme composé d'un chargé de brigade, formateur permanent de catégorie B, et d'un formateur issu d'une direction régionale et détaché temporairement à l'école, a en charge les TD.

Une étude devra être conduite pour rapprocher ces méthodes de travail, Ainsi, le futur établissement devra s'inspirer des pratiques les plus efficaces afin de mutualiser les formations initiales des stagiaires OPCO et SU. Elle devra également rechercher la pluridisciplinarité des formateurs et la plus large implication dans la FI et la FC. Elle devra enfin s'attacher à rationaliser le recours aux formateurs occasionnels de terrain.

## **II. Projet immobilier**

### **1. Le regroupement des stagiaires sur un site unique génère des besoins immobiliers variés.**

L'actuelle école de La Rochelle peut accueillir simultanément jusqu'à 400 stagiaires. Pour assurer l'accueil des futurs élèves (soit 600 au maximum) ainsi que des personnels de l'établissement, de nouveaux locaux doivent être ajoutés dans chacune des zones d'activité du site : pédagogique, administrative et hôtelière.

Ces besoins découlent également des choix organisationnels ou pédagogiques préconisés, tels la création d'une plate-forme technique ou le regroupement des services administratifs, actuellement dispersés sur le site.

Par ailleurs, l'agrandissement du stand de tir doit être envisagé car sa saturation entraverait l'adaptation des formations initiales. La disponibilité du stand conditionne en effet aujourd'hui le planning des formations initiales et continues.

## **2. La configuration du site de La Rochelle permet de réaliser la totalité des aménagements requis.**

Par sa superficie et sa physionomie, ce site est pleinement en capacité d'accueillir les stagiaires aujourd'hui formés à Rouen ainsi que les services administratifs et pédagogiques nécessaires

D'une emprise au sol de 10ha50, dont seuls 3 ha sont bâtis, la propriété supportera parfaitement la diversification qu'opérera le projet.

En outre, la dispersion des bâtiments existants autorise des interventions variées (agrandissements/destructions/remplacements) sans remise en cause de la logique de préservation ou de constitution de pôles d'activité homogènes.

Leur ancienneté et/ou dégradation imposera cependant, pour ceux qui seront conservés, des travaux d'entretien ainsi que de mise aux normes énergétiques et d'accessibilité.

## **III. La conduite du projet et la situation de l'END de Rouen**

Dès décembre 2010, un directeur chargé du projet de la fusion des écoles sera désigné. Il sera placé sous l'autorité du directeur interrégional de la DNRFP. Il conduira en partenariat avec l'ensemble des intervenants concernés (Ecoles, DG, services immobiliers) le projet sous tous ses aspects, de façon à fonder la future école qui devrait être opérationnelle pour la rentrée 2014.

Concernant l'END de Rouen, les personnels bénéficieront de tous les dispositifs d'accompagnement habituels mais adapté au type de service et au calendrier de gestion (cf. fiche sur l'accompagnement de la fermeture de l'école de l'END de Rouen). Leur reclassement sera favorisé par l'implantation, dans le cadre de la mise en œuvre du futur SIRH, d'un centre de service RH sur le site de Rouen (cf. fiche sur les CSRH)